



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 75453

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les inquiétudes liées à l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie APA. Depuis janvier 2002, l'APA a remplacé la prestation nombre de d'un montant plus important, elle devrait bénéficier à un plus grand nombre de personnes âgées résidant à leur domicile ou en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). L'appréhension des associations de consommateurs procéderait de ces derniers. Ainsi, certaines maisons de retraites pourraient profiter de cette nouvelle allocation pour augmenter abusivement leurs tarifs d'hébergement. Il semblerait que cette inquiétude ne soit pas infondée puisque la DGCCRF prévoit aussi que l'arrivée de l'APA risque de conduire à une augmentation sensible du montant de la charge du résident, ceci, en raison de la vulnérabilité des personnes et du manque de concurrence dans ce secteur. Devant une telle éventualité, il souhaiterait savoir si elle entend prendre des mesures pour qu'un contrôle soit entrepris afin de prévenir de tels débordements et d'apaiser les craintes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75453

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1979